

N° 395

Juillet

Août

2016



infos

communales

Baelen - Membach



Dossier:

La Gestion Différenciée

Histoire

Aux limites sud de notre commune

Nature

Le martinet

En bref

- Administration : les horaires d'été
- Votre commune est sur Facebook !
- Faites immatriculer votre cyclomoteur



Retour en images sur la journée
Associations en fête



Rôle de garde des médecins

Le médecin généraliste de garde (week-end et jours fériés) est joignable au numéro unique : **1733**.

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde,

le week-end du vendredi 19h au lundi 8h et les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h.

En semaine, le numéro pour contacter le médecin généraliste de garde est le 087/33.87.00, toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin.

Région Dolhain-Baelen-Welkenraedt

Adresses des médecins

Limbours

DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOE	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN	

Baelen S/Vesdre

STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN	
XHAUFLAIRE José	087.76.30.81
Rue du Thier 19-21 BAELEN	

Welkenraedt

ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT	
ANCIEN Thierry	087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoît	087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT	
ORBAN Thierry	087.88.32.22
Rue de l'Usine 17 WELKENRAEDT	
PICQUOT Eric	087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT	
RÖMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT	

Lontzen

FRANCK Alain	087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN	

A propos des sociétés locales

Notre commune compte 35 sociétés locales actives dans les domaines sportif, culturel, folklorique qui, chaque année, perçoivent un subside global de fonctionnement de l'ordre de +/- 20.000 € auquel s'ajoutent les subsides indirects (mise à disposition d'infrastructures ou de locaux, par exemple) estimés à +/- 80.000 €

Mais au-delà de cette approche matérielle, c'est le dévouement de dizaines de bénévoles qu'il faut mettre en exergue, pour leur disponibilité à la cause de leur société. Les activités de ces dernières semaines ne manquent pas de nous rappeler le dynamisme de nos sociétés locales :

- Les kermesses, toujours animées en grande partie par les sociétés de tir, la St Paul et la St Jean, et par le LAC qui organise les traditionnelles expositions de nos artistes locaux et le non moins traditionnel concours de dessins, qui recueille toujours le même enthousiasme de la part des enfants de notre commune.

- La première édition d'« Associations en fête », à l'initiative de la CLDR (Commission locale Développement rural), qui a connu un beau succès d'affluence ce 12 juin 2016 ; que tous les participants soient remerciés pour leur présence, en espérant qu'ils soient rejoints par d'autres sociétés lors des prochaines éditions.

Je tiens à souligner qu'à l'occasion de l'assemblée générale qui précède la séance de tir du mardi, Monsieur Roger Brandt, Président de la St Paul, a été mis à l'honneur et ce, pour la deuxième année consécutive : l'année dernière, la St Paul fêtait ses cinquante ans de présence au sein de la société et, cette année, ses cinquante ans de présence au sein du comité. Une fidélité qui a été honorée par les remerciements du Roi et de la Reine de notre pays pour cet engagement sans faille.

Félicitations aussi au nouveau Roy 2016, Ghislain Colle.

Le BEPS dans notre commune

Une autre initiative, communale celle-ci, recueille un franc succès : les formations de premiers secours qui mènent à l'obtention du BEPS (Brevet européen de premiers secours). Ces formations en sont à leur deuxième session et, au vu des demandes, se poursuivront dans les prochains mois.

Suite aux attentats barbares perpétrés ces derniers mois, il a été souligné combien les interventions rapides des personnes qui avaient des notions de secourisme ont été utiles. Connaître les premiers gestes qui sauvent et les réactions appropriées immédiates est primordial dans de telles situations, où chaque minute compte...

Chers Membachois et Baelenois, je vous souhaite un été à la météo enfin engageante, des rayons de soleil bénéfiques au-dedans et en dehors...

Belle saison estivale à toutes et tous et bonnes vacances à vos familles.

Rendez-vous à la rentrée prochaine.

Votre Bourgmestre,
Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Maurice FYON

Prochaine édition : septembre-octobre 2016 distribué vers le 12 septembre 2016

Date limite de remise des documents : 15 août 2016.

Envoi de documents par e-mail à « bulletincommunal@baelen.be » en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, **photos en format.jpg à envoyer en pièce jointe.**

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BAELEN

www.baelen.be

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire

Lundi 8h30 - 12h
Mardi 8h30 - 12h
Mercredi 8h30 - 12h
Jeudi 8h30 - 12h
Vendredi 8h30 - 12h
Samedi 9h - 12h (permanence)
(permanence cartes d'ident. électr.
uniquement les 1^{er} samedi de juillet (02/07)
et 3^e samedi d'août (20/08). Service acces-
sible en semaine).



BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera
fermée **le JEUDI 21 JUILLET (Fête natio-
nale) et le LUNDI 15 AOÛT (Assomption)**

ETAT-CIVIL Naissances

Léa SEMAILLE, Heggensbrück, 2 (06/04)
Axelle PIRNAY, Nereth, 18/C (12/04)
Mattias KOCH, rue des Pâquerettes, 9 (18/04)
Lina KRICKEL, Forges, 12/1/1 (13/04)
Janda GUTKIN, rue de la Station, 26 (13/05)
Hugo GERKENS, Runschen, 11 (23/05)
Eline PEIFFER, rue Boveroth, 74/2 (02/06)
Manon COLLINGS, rue du Thier, 48 (02/06)
Juliette PRICKEN, route Jean XXIII, 41 (09/06)

Mariages

Grégory PALM et Estelle MONNARD,
route d'Eupen, 144/2 (07/05)
Adrien MERTES et Mélanie LEVAUX,
chemin de Hoevel, 20 (04/06)

Décès

Edgard GILLET, époux de Julie Wey,
rue du Pensionnat, 7 (24/05)
Gerhard MICHEL, époux de Veronika de Lamboy,
Mazarinen, 16 (28/05)
Yvette HARDY, vve de José Grosjean,
rue du Pensionnat, 7 (31/05)
Yvonne HALLEUX, vve de Henri Defaaz,
rue du Pensionnat, 7 (03/06)
Maria CASTEELS, vve de Jean Lejeune,
rue du Pensionnat, 7 (07/06)
Gabrielle BRANDT, épouse de Roger Meessen,
rue de la Source, 2 (01/04)
Yves DETRY, v.f. de Yvonne Charlier,
allée des Saules, 28 (24/04)
Hélène MERTENS, vve de Georges Corman,
chemin de Hoevel, 6 (02/05)

PARUTIONS 2016 DU BULLETIN COMMUNAL : planning

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
sept/oct 2016	15-août-16	lundi 12 septembre
nov/déc 2016	15-oct.-16	lundi 7 novembre

N.B. La date de distribution reste indicative et peut varier de quelques jours.
La Commune de Baelen ne peut en être tenue responsable.



ATTENTION !

Pour cause de personnel réduit pendant les vacances, les
bureaux de l'Administration seront fermés tous les après-
midi du 1^{er} juillet au 31 août.

En outre, il n'y aura qu'une permanence par mois pour les cartes d'identité
électroniques : **le 1^{er} samedi de juillet (02/07) et le 3^e samedi d'août (20/08).**

L'administration fonctionnant en service réduit, il est possible que le temps d'obtention
de certains documents soit un peu plus long que durant l'année.

Merci de votre compréhension.

OBJETS TROUVES

Renseignements : Administration communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale. N'hésitez pas à contacter
le service population si vous avez perdu quelque chose.

REMERCIEMENTS

Olivia Lejeune ainsi que **sa maman** vous remercient pour les cartes de félicitations et
marques d'attention reçues à l'occasion de sa profession de foi.

Je vous remercie de tout cœur pour toutes vos marques d'attention à l'occasion de ma profes-
sion de foi.

Vanina Van Brabant

Noces d'or

C'est très chaleureusement que nous remercions tout un chacun pour les nombreuses
marques de sympathie exprimées lors de nos 50 ans de mariage.

Merci au Bourgmestre et au Collège Communal pour leur présence et leur cadeau nous
adressé au nom de la population de Baelen-Membach.

Très cordialement.

André et Christine Hauglustaine-Keutgen



Agence Locale pour l'Emploi de Baelen (ASBL)

NOUVEAUX HORAIRES • Le bureau de l'ALE est
ouvert au public les lundis et jeudis de 8h30 à
12h • Il sera fermé du 28 juin au 15 juillet inclus.

Rue de la Régence, 6 - 4837 Baelen
Tél. 087/76.01.28 - Fax 087/76.01.17
ale@baelen.be



Heures d'ouverture des bureaux :

Lundi 8h30-12h et 13h30-16h00
Mardi 8h30-12h • Après-midi RDV
Mercredi 8h30-12h et 13h30-16h00
Jeudi 8h30-12h • Après-midi RDV
Vendredi 8h30-12h • Après-midi RDV

Maison de l'Emploi de Welkenraedt, Plombières, Baelen

Place des Combattants, 21 - 4840

WELKENRAEDT

087/69.32.00

maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Documents de voyage : pensez-y à temps...

Avant chaque départ à l'étranger, il est conseillé de s'informer sur les documents de voyage exigés, soit auprès de votre bureau de voyage ou sur le site web des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.be> : rubrique « En voyage » / « Documents de voyage ».

Nous vous rappelons que tout enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une Kids-ID (document d'identité électronique avec photo) ou d'un certificat d'identité en carton avec photo valable, dès qu'il passe la frontière belge et pour les voyages effectués au sein de l'Europe.

Afin de recevoir la Kids-ID à temps, **la demande doit être introduite auprès de l'administration communale au moins 3 SEMAINES AVANT la date de départ prévue** (ce délai est exigé pour la fabrication et la livraison de la Kids-ID).

L'enfant doit en outre être présent et accompagné de l'un de ses parents.

Il faudra également se munir d'une photo d'identité répondant aux mêmes critères que ceux requis pour la confection des autres cartes d'identité électroniques (fond blanc...).

En procédure normale, le coût s'élève à **6,20€**.

En cas d'introduction d'une demande de Kids-ID ou de passeport de voyage hors délai, il faudra recourir à la procédure d'urgence dont le coût atteint 111,50 ou 176,90 € selon le cas !

Tous les pays ne reconnaissent pas la Kids-ID comme étant un document d'identité valable : veuillez consulter le tableau du S.P.F. Affaires Etrangères sur le site du Registre National, à l'adresse suivante : <http://www.ibz.rrn.fgov.be> : rubrique « Kids-ID » / « Accès à l'étranger ».

Pour demander une Kids-ID, vous pouvez vous présenter aux bureaux de l'administration durant les heures d'ouverture en semaine, ou lors des permanences cartes d'identité du samedi (le premier et troisième samedi de chaque mois)



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

Soyez heureux de partir en voyage mais... Ne souriez plus sur vos photos de passeport !

Si vous avez besoin d'un nouveau passeport, soyez très attentif à votre photo.

Elle doit en effet être conforme aux normes de l'O.A.C.I. (Organisation de l'Aviation Civile Internationale). Ces normes sont plus strictes que par le passé. Si votre photo n'est pas conforme, votre commune devra la refuser.

Quatre réflexes de base à adopter. Lorsque vous faites votre photo, pensez à :

- Avoir une **expression neutre** : bouche fermée, pas de sourire.
- Garder la **tête et les épaules droites**, face à l'objectif.
- Bien **dégager votre visage** : on doit voir votre front, votre menton et la naissance de vos oreilles.
- Avoir les **yeux bien visibles** : pas de reflet dans les lunettes, pas de verres teintés, pas de monture trop large ou qui passe au ras des yeux.

Tous les autres critères de l'O.A.C.I sont aussi très importants.

Pour en savoir plus et pour voir des exemples concrets, rendez-vous sur :

www.photopasseport.be

PROPRETE et TRANQUILLITE PUBLIQUES

A la demande de plusieurs personnes, nous rappelons à tous les propriétaires d'animaux leur devoir civique relatif à la propreté publique ainsi qu'à la tranquillité afin de permettre à chacun de profiter agréablement de son environnement et des espaces publics :

Ordonnance de police administrative générale de la commune de Baelen - Conseil communal, séance du 16/06/2014 :

« Déjections canines »

Article 156.2. : « Il est interdit de laisser les animaux que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir.

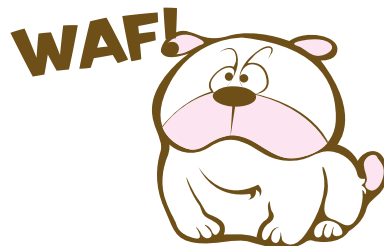
Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un chien doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié. »

« Aboiements intempestifs »

Article 129 : « 129.1. En tous temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression.

129.2 Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour, soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage.»

Merci et félicitations à ceux et celles qui, depuis toujours, appliquent ces règles, respectant ainsi la quiétude de leur voisinage et la sérénité de leur animal.



Poste de Police de Baelen

Tél. : 087/76.66.71

Heures d'ouverture :

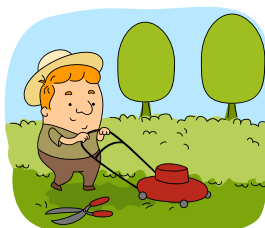
Lundi, mardi, jeudi : de 9h30 à 11h30

Mercredi, vendredi : de 15h00 à 17h00

1^{er} et 3^e samedi du mois : de 9h30 à 10h30

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 19h00 le vendredi. (Tél. : 087/343.580.)

En cas d'urgence, formez le 101



Tontes de pelouses

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des tondeuses est **INTERDIT durant toute la journée, les dimanches et jours fériés**, ainsi que **les autres jours entre 20h et 8h**.

(article 132.2 de l'Ordonnance de police administrative adoptée par le Conseil communal).

■ Distribution du bulletin communal

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les 3 boulangeries de notre commune ainsi qu'à la librairie « Chez tante Jack ».

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

■ Faire paraître de l'info dans le bulletin communal

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél 071/74.01.37) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à « bulletincommunal@baelen.be » un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (0476/40.67.14).

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

■ Votre commune est sur facebook !

La commune de Baelen dispose désormais d'une page Facebook.

Objectif de l'opération : toucher davantage de monde et offrir à la population des informations d'intérêt général sur la commune et la région. Ce canal supplémentaire ne remplace pas le site internet ni le contact direct, mais il permettra à certains de se renseigner en un clic sur les prochains événements, les travaux importants ou même sur les heures d'ouverture de l'administration. N'hésitez pas à aimer et partager la page, vous participerez ainsi à sa diffusion et bénéficierez régulièrement des infos et photos publiées par votre commune !



■ Plaques pour cyclomoteurs

Pour le 11 décembre 2016, tous les cyclomoteurs (neufs et usagés) devront être immatriculés et munis d'une plaque. Ce règlement, qui s'appliquait aux cyclomoteurs neufs depuis 2014, est à présent étendu à tous les cyclomoteurs et quadricycles légers. Une procédure de régularisation est donc ouverte pour vous permettre de vous procurer les documents nécessaires. **Cette opération de régularisation vise à renforcer la sécurité routière : en effet, tous les véhicules seront ainsi assurés, leur identification sera facilitée et celle de leurs conducteurs aussi.**

La procédure normale de régularisation se déroule comme suit :

Etape 1 : Vous vous rendez chez bpost avec votre document de conformité. Sur place, bpost encode les données techniques du véhicule et les transmet à la DIV.

Etape 2 : Vous recevez de la part de bpost un **formulaire de demande d'immatriculation** que vous devez compléter, signer et présenter à votre assureur.

Etape 3 : L'assureur réalise l'immatriculation via l'application WebDIV et vous remet une **fiche récapitulative de l'immatriculation**.

Etape 4 : Vous attendez le passage du facteur qui vous remet la **plaque d'immatriculation** à apposer sur votre véhicule. Vous devez conserver précieusement le **certificat d'immatriculation** (en deux parties : une pour la maison et une à conserver avec le véhicule).

Il existe également des procédures adaptées pour les véhicules avec plaque « ancêtre » ou les véhicules anciens. Vous trouverez plus de renseignements sur le site mobilit.belgium.be.

Tarifs

Pour la régularisation, le prix de la transmission des données techniques à la DIV par bpost, de la plaque et du certificat d'immatriculation est de 42 euros, à payer comptant au facteur lors de la livraison de la plaque. Pour une immatriculation normale, le prix de la plaque et du certificat d'immatriculation est de 30 euros.



SOYONS SOLIDAIRES VAGUE DE CHALEUR : QUELQUES CONSEILS



En présence d'une vague de chaleur ou de pics d'ozone, soyez attentifs aux personnes de votre entourage et particulièrement aux personnes les plus sensibles

Quelques conseils

Lors de vagues de chaleur et de pics d'ozone:

- buvez beaucoup d'eau contenant des sels minéraux (eau minérale, bouillon froid,...). Evitez l'alcool et les boissons sucrées
- restez à l'intérieur, particulièrement en cas de pics d'ozone
- fermez les fenêtres, tentures, stores et volets pendant la journée et aérez pendant la nuit, quand les températures sont retombées
- cherchez l'ombre et les endroits frais
- si vous devez fournir des efforts intenses, prévoyez-les de préférence tôt le matin ou le soir après 20 heures
- n'abandonnez jamais une personne ou un animal dans votre voiture en stationnement.

BEBES, ENFANTS EN BAS AGE

- ne laissez pas un bébé ou un enfant dans une voiture
- protégez-les du soleil (chapeau, tee-shirt, crème solaire).

PERSONNES AGEES

- Rappelez-vous que les personnes isolées et/ou âgées de votre quartier nécessitent davantage d'attention par temps chaud.

Apprenez à repérer les troubles liés aux fortes chaleurs et réagissez rapidement en cas de: douleurs musculaires, crampes, spasmes, faiblesse et fatigue, température corporelle élevée, transpiration abondante, pâleur, maux de tête, nausées ou vomissements.

Les troubles liés aux pics d'ozone: essoufflement lié à des problèmes cardiaques et/ou respiratoires, irritation des yeux, maux de tête, maux de gorge.

le "coup de chaleur": l'organisme ne parvient plus à contrôler sa température, qui peut dépasser les 40°. La peau est rouge et sèche. La personne est confuse. Sans assistance médicale, un coup de chaleur peut entraîner la mort.

QUE FAIRE EN CAS DE MALAISE ?

Prévenez immédiatement le médecin traitant ou de garde.

Si la personne est confuse et présente une température anormalement élevée : appelez immédiatement le 100 ou le 112.

Et de toute façon, en attendant le médecin :

- mettez la personne au repos dans un endroit frais,
- offrez-lui de l'eau et humidifiez ses vêtements,
- assurez un apport d'air frais.

DOSSIER LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

« Entretenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible », c'est la doctrine de la Gestion Différenciée des espaces verts, à laquelle la commune de Baelen a décidé d'adhérer. De quoi s'agit-il ? Comment ça marche ? Qu'est-ce qui change ? Découvrons tout cela ensemble dans ce dossier.

En juin 2019, l'utilisation de pesticides dans les espaces publics sera strictement interdite, après une période transitoire qui a débuté en juin 2014 et l'introduction du Programme Wallon de Réduction des Pesticides. La commune de Baelen a décidé de ne pas attendre pour prendre ses dispositions et montre l'exemple en abandonnant dès maintenant l'usage de ces produits dangereux pour la santé et l'environnement. Pour parvenir à entretenir les espaces publics sans pesticides, tout en restant cohérent avec les moyens financiers et humains de la commune, c'est toute l'approche en matière de gestion des espaces communaux qui va changer.

Cette nouvelle approche, appelée Gestion Différenciée, consiste à entretenir chaque espace en tenant compte de ses caractéristiques. Bords de route, zones pavées, pieds d'arbre, pelouses ou caniveaux font l'objet d'une réflexion individuelle, en fonction de leur usage et des contraintes locales. La gestion différenciée cherche à optimiser les pratiques, pour réduire les interventions et laisser plus de place à la biodiversité. Ce concept a déjà fait ses preuves en France et dans plusieurs communes wallonnes, qui, comme Baelen, ont pu abandonner l'usage de pesticides.

Finie donc, la gestion uniforme des espaces verts, et place à des pratiques plus douces, plus naturelles, et surtout réfléchies en fonction des zones à entretenir. En gestion différenciée, on choisit des endroits où l'on favorise la biodiversité, par exemple en ne coupant l'herbe qu'une ou deux fois par an. On fait appel aux connaissances plutôt qu'aux pesticides pour soigner les plantes. On essaye aussi d'aménager les espaces verts de façon réfléchie, pour éviter les problèmes d'entretien par la suite, comme des arbres plantés trop près d'un bâtiment ou sous une ligne électrique.

En procédant de cette manière, on arrive à des pratiques plus en phase avec les aspirations contemporaines, plus respectueuses de l'environnement et financièrement plus cohérentes. L'espace public en sort gagnant lui aussi : les différentes zones vertes sont plus diversifiées et la nature remise à l'honneur. C'est tout bénéfique pour tout le monde !

La préservation de la biodiversité : un enjeu global, des actions locales

Parce que nous en faisons partie et qu'elle nous est indispensable, la biodiversité doit être mondialement protégée. Or, nos modes de gestion des espaces extérieurs et notre mode de vie vont plutôt à l'encontre de sa conservation : utilisation de pesticides, uniformisation des paysages, introduction d'espèces invasives sont autant d'exemples de comportements qui nuisent à la biodiversité. Il est essentiel que les choses changent, et que les espaces publics et privés soient gérés de façon plus respectueuse de l'environnement afin d'assurer le maintien du maillage écologique. Baelen a choisi de montrer l'exemple en abandonnant dès à présent les produits phytosanitaires. C'est possible, en adaptant les modes d'entretien !

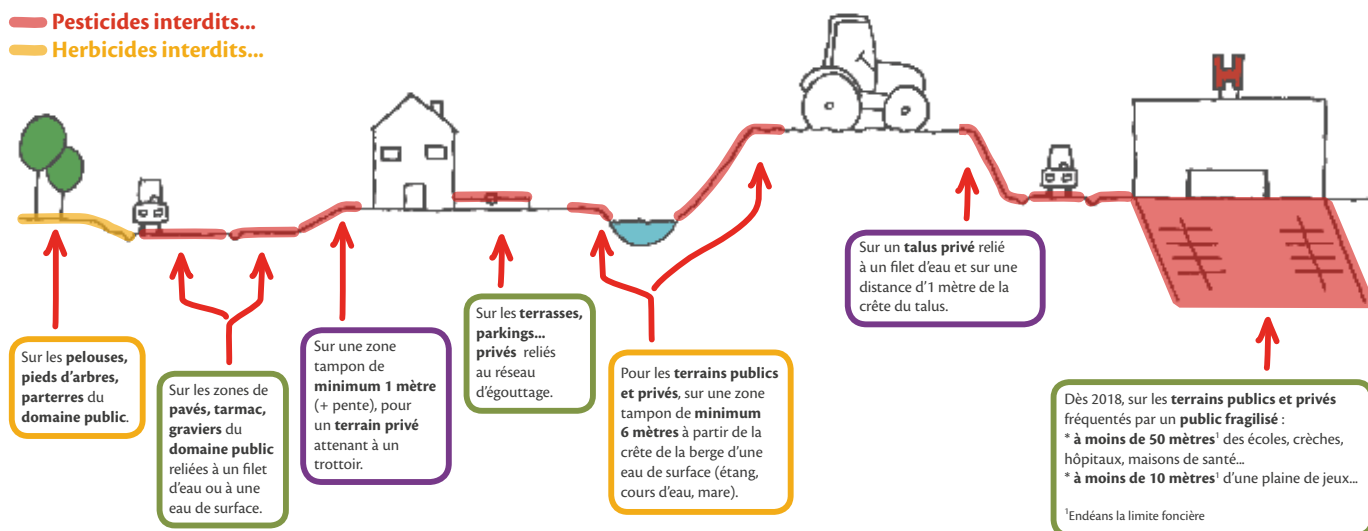


Une réflexion différente pour
chaque zone à entretenir

La législation sur les pesticides

En 2006, les wallons utilisaient environ 3000 tonnes de produits phytosanitaires par an. Mais les dangers de ces produits pour la santé et l'environnement ont conduit à la mise en place d'une législation stricte quant à leur utilisation. Concrètement, depuis le 1er septembre 2014, voici les différents endroits où l'utilisation de pesticides est interdite :

— Pesticides interdits...
— Herbicides interdits...



© Pôle Wallon de Gestion Différenciée

En 2019, l'interdiction sera totale pour les espaces publics ! Pour les communes, il faut dès lors trouver d'autres moyens de lutter contre les « mauvaises herbes ». Gérer les espaces verts sans pesticides est possible en passant à une gestion différenciée : en mettant en place des méthodes alternatives, en pensant au désherbage lors de la création même de l'espace vert, mais aussi en apprenant à accepter la végétation spontanée en certains lieux par exemple...

Comment passer à la gestion différenciée ?

Dans notre commune, la gestion différenciée se met en place en plusieurs étapes, avec l'aide du Pôle Wallon de Gestion Différenciée (Pôle GD). Cette asbl, soutenue par la Wallonie, accompagne les services publics dans la mise en place d'une gestion différenciée de leurs espaces en fournissant les ressources et formations nécessaires. Une convention a été signée par la commune en avril afin de bénéficier de conseils pour que la transition se passe au mieux.



La première étape, entamée en mai, est de sensibiliser le personnel communal et de l'intégrer dès le départ au processus. Les ouvriers sont en effet la première pièce du puzzle, les premiers concernés par ces nouvelles méthodes de travail et ceux qui connaissent le mieux les espaces publics et leurs contraintes. Ils se sont montrés très intéressés par le concept et par les nouvelles techniques qui leur ont été présentées.

En parallèle, une réflexion sur les pratiques actuelles et un inventaire des espaces publics ont été entamés.

Ensuite, des méthodes de gestion alternatives seront testées. Ainsi, vous pourrez bientôt voir à certains endroits du désherbage alternatif, des espaces enherbés, des plantes couvre-sol, du paillage, des réaménagements, des prairies fleuries, des plantations de fleurs indigènes... Selon les résultats de ces tests, un plan de gestion sera réalisé afin d'optimiser l'organisation de l'entretien des espaces et le respect de l'environnement à long terme.

Au final, on aboutit à une nouvelle manière de penser les espaces verts, où chaque zone s'entretient de manière spécifique. Nos services communaux pourront à ce niveau s'appuyer sur l'expérience des communes d'Eupen et de Raeren, qui ont quelques années d'avance en la matière et qui, comme Baelen, ont complètement abandonné le recours aux produits phytosanitaires.

Quelques exemples

Ce n'est que le début, mais on peut déjà trouver quelques exemples de gestion différenciée à Baelen. Si vous êtes attentifs, vous avez peut-être déjà remarqué :

UN PRÉ FLEURI

Toutes les zones publiques ne nécessitent pas un entretien intensif : les zones non utilisées du cimetière, par exemple, ne doivent pas forcément être tondues aussi bien que le parc communal, puisque personne n'est censé les parcourir. C'est pourquoi, au printemps, la zone d'extension du cimetière a été ensemencée d'une végétation qui donnera une floraison riche et variée. Une fois le sol travaillé et le semis effectué, les travaux d'entretien sont réduits au minimum. En outre, des ruches ont été placées par un apiculteur aux abords du pré fleuri.

Les abeilles y trouveront de quoi produire un miel de qualité. En échange de l'autorisation d'installer ses ruches sur le terrain communal, Monsieur Lemaire a clôturé le terrain et participé aux travaux d'aménagement.



les ruches installées en bordure du futur pré fleuri

La protection des insectes butineurs

Les abeilles et les bourdons jouent, dans l'environnement naturel et dans la pollinisation des cultures, un rôle absolument primordial. La diminution importante de leur nombre depuis plusieurs années nous impose aujourd'hui de prendre des mesures pour leur sauvegarde. Il s'agit de rendre notre environnement favorable à l'accroissement des populations, en augmentant les ressources alimentaires qui leur sont nécessaires et en supprimant l'utilisation des pesticides nuisibles à leur survie. La commune de Baelen fait partie depuis 2011 du plan Maya ; son inscription dans le programme de gestion différenciée est un engagement supplémentaire en faveur des abeilles. Les ruches installées au bord du pré fleuri en sont le symbole !



DES PRAIRIES DE FAUCHE

Les prairies de fauche, ou zones de fauchage tardif, sont des espaces où la végétation n'est fauchée qu'une ou deux fois par an, après le mois de juin, pour laisser le temps aux plantes et aux animaux d'accomplir leur cycle de vie. Il s'agit donc d'un mode d'entretien très favorable à la biodiversité et qui demande très peu de travail. A Baelen, on trouve de telles zones le long de certaines routes, à Heggen par exemple, aux abords de l'autoroute ou à Mazarinen.



DES ZONES DE TONTE DIFFÉRENCIÉE

La tonte différenciée fait varier les hauteurs et les fréquences de tonte. De cette façon, on peut délimiter un chemin, tondre chaque semaine très court (± 5 cm), entouré d'une zone récréative où le gazon est tondue un peu plus haut (± 7 cm), elle-même entourée d'une zone peu fréquentée, où l'herbe n'est tondue qu'une fois toutes les 2 ou 3 semaines. Cela permet de concilier les différents usages des gazons et pelouses avec la favorisation de la biodiversité (les tontes plus hautes et moins fréquentes sont plus favorables aux plantes et aux animaux). Le parc Wintgens, rue du Moulin à Membach, est entretenu de cette manière.

DES PLANTATIONS DE VIVACES INDIGÈNES

La plantation d'espèces vivaces dans les parterres, plutôt que d'espèces annuelles, permet de réduire les besoins en eau et en pesticides. Elles fleurissent plusieurs années de suite, sont plus résistantes à la sécheresse, aux insectes et aux maladies. Elles peuvent être sélectionnées en fonction de leur aptitude à couvrir le sol ou être plantées en combinaison avec un autre couvre-sol (paillage ou géotextile par exemple), afin d'éviter l'apparition des mauvaises herbes. Dans la mesure du possible, à Baelen, les parterres communaux sont composés de plantes vivaces indigènes.

DES HAIES DIVERSIFIÉES

Les haies composées d'une seule espèce sont peu favorables au développement de la biodiversité. De plus, en cas de maladie, de pucerons ou autres insectes ravageurs, c'est toute la haie qu'il faudra traiter ou remplacer! Le choix d'espèces indigènes en mélange, comme le charme, l'aubépine, le noisetier, rend la haie plus favorable à la biodiversité : elle attire différents types d'animaux qui cohabiteront. Et si les espèces sont mellifères, c'est encore mieux ! Des bénévoles ont planté une haie mellifère au parc communal en 2012. Vous trouverez aussi une haie mélangée au clos des Jonquilles, à Membach ; elle a été plantée il y a 2 ans.



DES « MAUVAISES HERBES »

En réalité, il n'y a pas de mauvaise herbe ! Toutes les plantes, mêmes celles que nous trouvons indésirables, ont leur rôle à jouer dans les écosystèmes. En tout cas, leur présence indique que la zone n'a pas été traitée par des produits chimiques nocifs pour votre santé et pour l'environnement. Un des principes de la gestion différenciée est de considérer que les « mauvaises herbes » sont beaucoup moins mauvaises que les herbicides chimiques ! Si on n'utilise plus de tels produits, il faut apprendre à tolérer la présence de quelques plantes indésirables, aussi bien dans les gazons qu'entre les pavés des trottoirs ou sur les graviers...



Les outils de gestion différenciée

La commune de Baelen s'équipe progressivement du matériel alternatif nécessaire pour gérer les espaces publics sans pesticides. Au fil du temps, le matériel d'entretien sera remplacé par des outils de gestion différenciée. L'inconvénient des méthodes alternatives est qu'elles nécessitent des passages plus fréquents. Le temps gagné en réduisant les tontes de pelouse, par exemple, sera dès lors consacré aux nouvelles méthodes de désherbage. Néanmoins, vous l'aurez compris, il faudra s'habituer à voir quelques plantes se développer entre deux passages des ouvriers. On peut les voir comme des indicatrices d'un environnement sain ! Outre les outils, le plan de gestion des espaces publics est essentiel : il permet de bien définir les périodes d'entretien de chaque zone, et de garantir la régularité des passages, pour une meilleure efficacité.

LE DÉSHERBEUR THERMIQUE

Acheté en 2014, ce désherbeur fonctionne à l'eau chaude. Il est monté sur un chariot à moteur hybride et est équipé d'un brûleur. Le principe : l'eau chaude est projetée sur les plantes ; la chaleur fait éclater les cellules et la plante ne survit pas à ce choc thermique. Par rapport aux herbicides employés auparavant, l'avantage du désherbeur est bien sûr qu'il n'utilise que de l'eau. Par contre, plusieurs passages sont souvent nécessaires pour venir à bout des plantes les plus récalcitrantes et des nouvelles graines.



LA BALAYEUSE

Evidemment, son rôle premier est de nettoyer les filets d'eau. Mais en éliminant les dépôts de matière organique (terre, graines) sur le sol, la balayeuse communale empêche le développement de plantes indésirables. Elle contribue également à la propreté des espaces publics et donne à nos rues un « look » soigné. La commune ne dispose plus actuellement de la balayeuse qu'elle partageait avec Jalhay et Limbourg. En 2015, les travaux d'entretien ont été effectués avec une machine de location. Un marché a été lancé en 2016 en vue de l'acquisition d'une nouvelle machine, qui permettra de réaliser des entretiens réguliers des rues et avaloirs de toute la commune.



LE DÉSHERBAGE NATUREL

Là où les machines ne peuvent aller, le désherbage manuel demeure le moyen le plus écologique de se débarrasser des plantes indésirables. Mais il demande évidemment beaucoup de temps et d'énergie, et tout cela a un coût ! En gestion différenciée, l'établissement d'un plan et la tenue d'un calendrier sont deux éléments essentiels. De cette manière, on peut travailler au meilleur moment pour procéder à un désherbage plus efficace : avant la montée en graine, avant une période sèche et ensoleillée, etc.

En été, l'équipe de voirie peut compter sur les jeunes d'Été Solidaire pour aider au désherbage



Pour en savoir plus

Sur la gestion différenciée ou l'asbl Pôle WGD : <http://www.gestiondifferentiee.be>

Sur le jardinage sans pesticide : <http://www.adalia.be>

Sur le plan wallon de réduction des pesticides : www.wallonie-reductionpesticides.be

En images : Associations en fête

Ce dimanche 12 juin 2016, la première édition d'« Associations en fête » était organisée dans le parc communal de Baelen. Malgré une météo quelque peu capricieuse, le rendez-vous a été une réussite... Jugez-en par vous-même :

Au fil de la journée, les associations baelenoises participantes ont donné le meilleur d'elles-mêmes pour proposer des animations et démonstrations de qualité :



Les enfants y ont également trouvé leur compte grâce aux balades à dos d'ânes qui étaient proposées ou, dans un autre registre, aux grimages.



Les stands, préparés avec beaucoup de cœur et de soin, présentaient les associations.



Petit clin d'œil pour nos charmantes hôtes, soucieuses de servir, tout au long de la journée, du bon café et des morceaux de gâteaux faits maison !! En effet, chaque association avait confectionné un gâteau, un paquet de gaufres, des muffins ou autres... Un buffet très diversifié était proposé pour le plus grand bonheur des gourmands, qui n'avaient que l'embarras du choix



Au-delà de l'unique préparation de gâteau, il faut savoir que chaque association participant à la journée s'est également impliquée dans l'organisation complète de celle-ci. En effet, c'est depuis le mois de septembre 2015, qu'invité par la CLDR, l'ensemble des associations s'est réuni au rythme d'une fois par mois et a co-construit ce projet. Chaque association peut être fière de ce bilan, qui est le résultat d'un vrai travail d'équipe !

Aux limites sud de notre commune !

Dans un espace situé entre la Baraque Michel, la Fontaine Périgny et Brochepierre au centre de nos belles fagnes, les nombreux guides fagnards et autres publications nous citent presque toujours les bornes libellées F I - C I comme étant très énigmatiques et de plus, presque invisibles pour les promeneurs sur caillebotis.

Mais il y a 6 ou 7 ans, Serge Nékrassoff, résolvait brillamment cette énigme. Son étude nous permet de dire que ces deux bornes (voir carte et photos) font partie d'une délimitation de 6 bornes placées en septembre 1810. Quatre d'entre elles ont disparu, mais les deux bornes que nous avons pu voir de très près, grâce à notre guide François Janssen du Département Nature et Forêts, sont en marbre de Baelen ! Elles ont une hauteur d'environ 1 m 20 et elles sont enterrées à plus de 80 cm de profondeur dans la tourbe fagnarde.

Taillées dans la pierre, les initiales signifient : F I pour Forêt Impériale (puisqu'en 1810 le duché de Limbourg, donc y compris Baelen-Membach, avait été annexé à l'empire français) et C I pour la commune de Jalhay (Ialhay). Aujourd'hui encore cette limite correspond à celle qui sépare Baelen-Membach de Jalhay. Ces bornes font partie des sites et monuments classés le 9 décembre 1991, elles se situent toutes deux en Zone A (interdite aux promeneurs sans guides). Cette limite était très importante pour éviter les conflits d'exploitation des foins, litières, pâturages et chasses au XIX^e siècle.

**André Hauglustaine,
Camille Meessen**



Sources imprimées:

Pour en savoir davantage, lire l'étude de Serge Nékassoff, *Borne F I - C I. Une énigme désormais résolue dans la Revue Hautes Fagnes*, fascicule 277, 2010, p. 28-30. Ed. Les Amis de la Fagne.

Légendes :

- Ph. 1 : Borne F I - C I. Face F I
- Ph. 2 : Borne F I - C I. Face C I
- Ph. 3 : Plan de situation des deux bornes soulignées en rouge

BIBLIOTHÈQUE

BAELEN : La Bibliothèque se situe rue de la Régence (rampe à droite de l'Administration communale - ancienne école maternelle).
Tél. 087/76.01.23

MEMBACH : Le Dépôt se situe dans l'ancienne Administration communale, le local à droite en entrant. Tél. 087/74.24.58

La bibliothèque est ouverte :

BAELEN

Lundi de 13h30 à 16h30
Mardi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30
Mercredi de 13h30 à 18h30
Samedi de 09h30 à 13h30

MEMBACH

Vendredi de 13h30 à 15h30,

VACANCES SCOLAIRES

Mercredi de 13h30 à 18h30
Samedi de 09h30 à 13h30

Ouvert uniquement le mercredi en juillet

Le prêt s'élève à :

- (durée du prêt = 1 mois, renouvelable jusqu'à 3 mois)
- 10 centimes pour les bandes dessinées
- 20 centimes pour les livres adultes
- 1 euro pour les jeux.

Ses collections comptent 19.198 ouvrages (livres, jeux, périodiques, multimedia). Vous pouvez emprunter le nombre de livres que vous désirez. La bibliothèque peut vous procurer les livres dont elle ne dispose pas en dehors d'une semaine. La bibliothèque possède de nombreuses lectures scolaires en plusieurs exemplaires et elle peut vous en obtenir d'autres par le système du prêt inter-bibliothèques.

Elle est informatisée, ce qui permet de vous dire en quelques secondes, si elle possède le livre que vous demandez. A distance, grâce à l'adresse bibliotheque@baelen.be, vous pouvez réserver vos livres ou communiquer d'autres demandes directement à la bibliothèque.

La bibliothèque possède beaucoup de bandes dessinées, de romans pour adultes, pour ado et pour enfants, des documentaires, des revues et des jeux. Sie hat jetzt Bücher in Deutscher Sprache für Erwachsene, Jugendliche und Kinder.

Vous pouvez retrouver toutes les nouveautés dans les extraits du catalogue des collections de la bibliothèque qui sont régulièrement publiés sur le site internet de la commune de Baelen : www.baelen.be, rubrique Ma Commune, Autres Services, Bibliothèque.

Le martinet

Depuis le mois de mai, un oiseau fascinant qui ne passe pas inaperçu dans notre environnement est de retour. Cet oiseau, c'est le martinet noir. *Apus apus*, c'est son nom scientifique, a une taille d'environ 17 cm pour une envergure de 40. On peut l'observer quotidiennement dans notre ciel de mai à mi-août.



Il possède de très petites pattes avec 4 doigts dirigés vers l'avant pour pouvoir s'agripper sur les murs ou les parois rocheuses. A cause de ses courtes pattes, il ne peut décoller du sol car il ne sait pas sauter assez haut pour pouvoir déployer ses grandes ailes pour le décollage.

Son plumage est brun très foncé, presque noir, avec la gorge plus claire. Ses ailes effilées lui permettent d'atteindre des vitesses pouvant aller jusqu'à plus de 100 km/h. C'est d'ailleurs ainsi qu'on le voit le plus souvent : il se lance dans des courses poursuivies effrénées avec ses congénères, se fauillant entre les maisons en lançant des cris stridents (sriiii, sriiii) jusque tard le soir. C'est également de cette manière que se forment les colonies et les couples.

Il nous revient de loin, à plus de 7000 km, du sud de l'équateur (Congo, sud-est du Kenya, jusqu'au Cap). Il vient chez nous pour nicher dans les corniches de nos maisons. Fidèle à ses sites, il va construire un nid très sommaire, fait de quelques débris divers attrapés en vol, qu'il va mélanger à de la salive afin de former une petite coupelle, dans laquelle la femelle déposera 3 à 4 œufs. Pas de risque que les œufs roulent dans la corniche, tout est prévu, ils sont piriformes, ce qui veut dire qu'ils ont une forme de poire afin de rouler sur eux-mêmes. La femelle va couvrir pendant 18 à 21 jours. Il en sortira des jeunes oisillons nus et aveugles, qui seront nourris par les deux parents et quitteront le nid après 5 à 6 semaines. A partir de ce moment, les jeunes vont s'élancer dans les airs pour toute une vie sans pratiquement se poser (le seul moment où l'oiseau est vraiment posé est la période où seule la femelle couve ses œufs).



Vers la fin du mois de juillet, l'instinct de migration est à son comble et les jeunes, à peine exercés au vol, vont devoir s'engager dans un long voyage qui va les mener vers les lieux d'hivernage, à des milliers de kilomètres d'ici. Ils sont d'ailleurs appelés visiteurs d'été : les martinets comptent parmi les premiers oiseaux migrateurs à nous quitter, alors que nous sommes toujours en train de profiter du soleil et des vacances.

Le martinet est fascinant à plus d'un titre. Cet oiseau passe la majeure partie de sa vie en vol. L'accouplement s'effectue en vol à haute altitude pendant un vol plané d'une vingtaine de secondes. Pour ses repas, pas le temps de se poser non plus, il chasse les insectes en vol. Et pour le nourrissage de ses jeunes, le scénario est le même, sauf qu'il emmagasine les insectes dans sa gorge afin de les régurgiter lors du nourrissage.

En cas de mauvaises conditions météo, le manque d'insectes pour le nourrissage des jeunes se faisant sentir, il n'hésitera pas à laisser sa progéniture en semi-léthargie (ralentissant ainsi le métabolisme pour pallier au froid et au manque de nourriture), une dizaine de jours au maximum, pour aller chasser à plusieurs centaines de kilomètres. Il emmagasinera ainsi des insectes dans sa gorge pour venir régurgiter de la nourriture pour ses jeunes. Lors d'un examen de ces « boulettes de viande », des chercheurs ont pu trouver jusqu'à 63 diptères (mouches), 53 éphémères, 30 cicadelles, 25 pucerons, 10 coléoptères, 7 fourmis et une araignée.

En fin de journée, les oiseaux se regroupent et suivent les courants d'air chaud ascendants pour grimper à 1500 ou 2000 m d'altitude afin de prendre un repos de courte durée, de courant en courant. Il ne dort que d'un œil, car son cerveau l'avertit lorsqu'il perd de l'altitude afin qu'il trouve un nouveau courant qui lui permettra de remonter à une altitude de sécurité et se replonger dans un sommeil de courte durée jusqu'à la prochaine alerte.

Mis à part les problèmes rencontrés en migration (mauvaises conditions météo, pénurie de proies lors du survol du Sahara,...), les martinets sont menacés par les avions de ligne lors des vols nocturnes (dortoirs en haute altitude). Une autre menace inquiétante est la disparition progressive des possibilités de nidification. Les vieilles corniches sont de plus en plus souvent rénovées en condamnant tous les accès. Il existe pourtant des solutions, comme par exemple le placement d'un nichoir lors de la rénovation d'une toiture, mais cela n'est pas encore bien entré dans les mœurs.

Maintenant que nous en savons un peu plus sur la vie intime du martinet, nous pourrions peut-être le protéger un peu plus en sachant que sa vie n'est pas de tout repos.

Desart Christian, guide nature

La « Montagne du Dragon » agrée par la Région Wallonne !



Amanite tue-mouche
(Mefferscheid, oct.2015)

Une grande nouvelle a ensoleillé le mois de mai du Groupe de Travail de la « Montagne du Dragon » :

Monsieur le Bourgmestre a été informé par le Commissariat Général au Tourisme de Wallonie (CGT) que la « **demande d'autorisation de balisage d'un itinéraire permanent à vocation touristique** », introduite par la Commune de Baelen en février dernier, « **a fait l'objet d'un avis favorable** ».

Par conséquent, comme le dit Monsieur Fyon, cette **nouvelle promenade didactique qui relie Perkiets à l'arboretum de Mefferscheid** fait désormais partie du **patrimoine touristique de notre commune**.

Vous découvrirez bientôt les balises directionnelles qui seront placées dans le courant de l'été. En attendant, nous dévoilons le dragon stylisé créé par Madame Patricia Lebel : il sera l'emblème de ce nouvel itinéraire touristique dont il ornera chacune des balises.

Merci à toutes les petites fourmis travailleuses qui depuis un an collaborent à ce beau projet ! Et surtout, **rendez-vous le dimanche 16 octobre pour l'inauguration de notre nouvelle promenade didactique. SAVE THE DATE !!!**

Tous les marcheurs et cyclistes sont spécialement invités à prendre part à l'événement, seuls, en famille, en association naturaliste ou en club de marche ou VTT ... Tous les villageois sont aussi les bienvenus !

Pour l'occasion, après une brève partie officielle très matinale dans l'aire de loisirs de Perkiets, vous serez guidés tout au long du parcours (14,6 km) par les auteurs des panneaux didactiques qui les commenteront exceptionnellement pour vous.

Les marcheurs paisibles seront directement emmenés en car à l'arboretum de Mefferscheid où une balade contée les attendra avant de redescendre vers l'aire de loisirs (6 km).

Le prochain bulletin communal vous dévoilera le programme détaillé de cette belle journée en perspective, ainsi que bien d'autres surprises qui vous attendent encore !

**BLOQUEZ BIEN LE 16 OCTOBRE dans vos agendas !!!
Vous ne le regretterez pas.**

Pour le Groupe de Travail « Montagne du Dragon », Nadine ROBERT

A G E N D A

Date	Détails	Lieu	Horaire	organisateur + infos
du 25 au 29/07/2016	Semaine ateliers créatifs pour enfants	La Cantellerie	de 9h à 17h	Les Sept Nains, voir article
26/07/2016	Domaine viticole et autorail du Bocq	Dép. devant la maison communale de Baelen	8h	Pensionnés, voir article
30/07/2016	Cérémonie de commémoration	Monument Kusy, Corbusch	16h	
07/08/2016	Rallye équestre et jeux	Parc communal		Royale Cavalerie Saint Georges, voir article
07/08/2016	Balade: Thimister	Dép. devant la maison communale de Baelen	13h30	Voir article
14/08/2016	Jogging baelenois	Ecole communale Baelen	19h	Club Cycliste Baelenois, voir article
18/08/2016	Brocante et barbecue	Résidence St Joseph	de 9h à 16h	Résidence St Joseph, voir article
20/08/2016	Beach Volley	Parc communal	10h	Jeunesse Baelen Membach, voir article
21/08/2016	Brocante rue Longue	rue Longue	7h	Quartier LME, voir article
23/08/2016	Lessines	Dép. devant la maison communale de Baelen	7h30	Pensionnés, voir article
27/08/2016	Fête au Village	Membach, rue L. Moray	16h	Comité Fête au Village, voir article
11/09/2016	Balade gourmande	Dép. à la Cantellerie	10h30	Les Sept Nains, voir article
19/09/2016	Rencontre d'information Profession de foi	Welkenraedt, au Skjull	20h	Equipe d'animation de la catéchèse, voir article



Avis aux personnes et organisateurs de

BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de

REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune www.baelen.be Rubrique Vie administrative - Documents en ligne - Chargement de documents : « Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos », ainsi que « les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative » à respecter.



Notre 5^e balade contée, qui a eu lieu le samedi 28 mai à Membach, a encore connu un grand succès. Plus de 130 personnes (dont une septantaine d'enfants) ont pu parcourir le village gaulois de Pomd'Apix à la recherche des ingrédients qui permettaient au Druide Fantasmagorix de créer une potion magique contre les Vikings.

Encore un tout grand merci à tous ceux qui ont fait en sorte que cette balade contée se déroule au mieux : les comédiens, les aides (costumes, décors, accessoires, accueil, bar...), les remplaçants de dernière minute et bien sûr, le public.

Grâce aux bénéfices récoltés, nous avons pu donner 250€ au home Saint-François de Baelen pour le projet « salle de jeux du Beausite ».

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Les Zinzinconnus

COMMUNIQUÉ PAROISSIAL

PROFESSION DE FOI 2018 à Baelen et à Membach

Les parents qui désirent que leurs enfants (nés en 2006) fassent leur profession de foi en 2018, sont priés de se faire connaître le plus tôt possible.

Vous êtes invités à prévenir autour de vous toute personne qui pourrait être intéressée. Merci.

Adresse : Geneviève Koch-Corman, Ma Campagne, 6 à Baelen
(087 / 76 39 17)

Fin d'année scolaire, des talons d'inscription ont été remis aux professeurs de religion des enfants de 4^{ème} primaire.

Pour les autres enfants qui ne fréquentent ce cours ni à Baelen ni à Membach, veuillez vous en procurer à l'adresse ci-dessus.

Les parents de ces enfants sont invités à une rencontre d'information le **lundi 19 septembre 2016 à 20 heures au Skjull à Welkenraedt**

Merci d'avance.

*Mr le Curé,
et l'équipe d'animation de la catéchèse.*

Les habitants du quartier sont heureux de vous inviter à leur

6^{ème} GRANDE BROCANTE

**le dimanche 21 août dès 7h
dans la rue Longue à
4837 Baelen**
en face de l'église de Baelen

Videz vos greniers et caves,
laissez vos enfants vendre
leurs vieux jouets.
Venez vous promener dans la rue
à l'occasion de notre brocante.

Balade à dos d'âne
l'après-midi

Pour tous renseignements
0470 18 58 35
christine_tm@msn.com
Facebook : brocanteruelongue

Ed. res : Quartier LME rue Longue 44 4837 Baelen

Si vous désirez un emplacement GRATUIT pour notre 6^{ème} brocante de la rue Longue et afin d'éviter toutes sortes de désagréments le 21 août prochain au matin, nous vous rappelons qu'il est IMPÉRATIF et OBLIGATOIRE d'effectuer la réservation de celui-ci.

Nous vous remercions d'avance.

Le comité L-M-E

*C'est la fête au village de Membach ...
In Membach wird gefeiert...*



C'est avec grand plaisir que nous remettons le couvert en 2015 pour notre 18^{ème} édition et que nous vous accueillerons à **notre grande «Fête au village» de Membach le Samedi 27 août 2016 à partir de 16 heures.**

Où ? derrière l'église, rue Léonard Moray (trafic routier détourné localement).

Barbecue géant, boissons, château gonflable, jeux pour enfants et ... pour adultes, musique, lampions, flonflons...

Invitation cordiale à toutes et à tous..

N.B.: en cas de mauvais temps, nous pouvons tous vous héberger sous tente et tonnelle.

Mit Freude bereiten wir die Auflage 2016 vor und freuen uns Sie und Ihre Familie begrüßen zu dürfen auf ...

**unser großes Dorffest, das gehalten wird am
Samstag, den 27. August 2016 ab 16 Uhr.**

Wo ? Hinter der Kirche, rue Léonard Moray (Autoverkehr wird umgeleitet).

Luftschloss, Spiele für Klein und ... Gross, Musik und Tanz ...

Herzliche Einladung an alle

N.B.: bei schlechtem Wetter sind genügend Zelte um alle unter Dach zu bringen.

«C'est la fête au village» de Membach - affectation du bénéfice 2015.

Traditionnellement les bénéfices de notre «fête au village» sont offerts à une association ou une œuvre de bienfaisance de notre entité ou de notre région.

Le bénéfice 2015 s'élève à 1543,35 euros.

Un premier montant de 600 euros sera versé au profit de l'association «Comité des 3x20» de Membach qui célèbre cette année son 50^{ième} anniversaire. Cette somme servira au financement de l'animation musicale lors de la soirée annuelle organisée pour les aînés.

L'attribution des 900 euros restants sera communiquée ultérieurement.

Le comité de la «fête au village» de Membach remercie toutes celles et tous ceux qui, par leur participation, soutiennent d'année en année notre activité et se réjouit d'ores et déjà de vous accueillir à son prochain rendez-vous festif qui aura lieu le samedi 27 août 2016.

A bientôt.

Le comité de la «fête au village» de Membach.



Les Chiensheureux en démonstration à Malmédy

Fidèle à ses habitudes, le club des ChiensHeureux a organisé une animation en plein cœur de Malmédy, lors d'un des marchés dominicaux. C'est donc dans un superbe cadre que toute l'équipe du staff ainsi que les membres participants ont pris possession du parc jouxtant l'imposante cathédrale.

Les principaux intervenants s'étaient d'abord donné rendez-vous le samedi 28 mai pour mettre en place tout ce qui allait faire de cette journée une réussite. Ce fut l'occasion de faire une répétition générale, bien utile afin de peaufiner les derniers détails d'exécution des différentes prestations. Car vu de l'extérieur, tout a l'air simple. Mais, comme à chaque fois, tout est minutieusement préparé!

C'est le dimanche 29 mai, aux alentours de 9h du matin, que les premiers membres courageux sont arrivés sur le front ! Malgré un début de journée pluvieuse, rien n'arrête les membres motivés et impliqués de notre ASBL. Et comme toujours, on peut compter sur Fred, notre président, pour être le premier à investir les lieux afin de finaliser les préparations de la veille.

L'animation a débuté à 11h15 par une leçon d'obéissance et ludo sport avec un travail en laisse, durant lequel nos membres ont pu partager et démontrer leur savoir-faire en toute tranquillité et sérénité.

Il est important de rappeler qu'il n'est pas évident de faire travailler son chien dans un environnement complètement inconnu, car beaucoup d'odeurs et d'autres facteurs peuvent être perturbateurs pour lui.

Les maîtres ont réussi avec succès leurs exercices et ils ont une fois de plus fait preuve d'une merveilleuse entente avec leur compagnon à 4 pattes.

Après la pause de midi, durant laquelle les membres ainsi que le staff ont pu se nourrir et s'abreuver sur le marché dominical et reprendre des forces pour la suite des animations, le soleil était de retour. Il nous a encouragés durant toute l'après-midi. On était loin du déluge annoncé par la météo, et c'était bien mieux ainsi !

Les représentations de l'après-midi ont débuté à 13h45 avec le groupe des chiens de recherche en décombres. Ils ont bien démontré leur expérience et leur savoir-faire. Chaque couple maître-chien se trouvant à un niveau différent, certains sont en mesure de trouver les victimes très rapidement, alors que d'autres ont des cachettes plus « faciles » car ils sont encore au début de leur formation.

Un chien est avant tout un animal devant utiliser son flair, ce que beaucoup de nos fidèles animaux de compagnie ont oublié. Cela passe donc par des mois (et

même des années) de travail afin que le chien sache qu'il est capable de retrouver quelque chose avant tout grâce à son nez. Le groupe a animé les foules avec un petit extra en cachant une victime du public, preuve que les chiens ne sont pas entraînés à simplement répéter une « chorégraphie ».

La démonstration suivante mettait en scène les chiens de défense du maître et cette animation a rencontré un grand succès auprès des spectateurs. Une discipline qui en impressionne plus d'un, car les courageux hommes d'attaque se font bien malmener par les crocs acérés des puissants chiens.

Le tout a été présenté sous formes de sketches préparés par notre maître-chien, Valéry. Il met du cœur et de l'imagination à faire en sorte que non seulement le public s'amuse, mais également les hommes d'attaque et les différents intervenants. Tout cela dans une ambiance bon enfant, malgré le fait que nous soyons en présence de chiens qui ne reculent pas face à des agresseurs déterminés.

En parlant d'agresseurs... Ils avaient été spécialement maquillés afin de rendre le spectacle encore plus réel. Certains avaient même été jusqu'à se faire une coupe de cheveux particulière pour l'occasion !

Les badauds enthousiastes ont ainsi pu assister à différentes scènes, comme le kidnapping d'une jeune chanteuse, un vol de sac à main dans un parc, des jeunes en balade dans une voiture se faisant arrêter par la brigade canine, etc...

Tout cela est évidemment réalisé de manière cadrée, avec des chiens répondant au doigt et à l'œil à leur maître attentif. C'est bien parce que nous respectons ce qu'est un chien, un animal sachant se servir de ses dents, que nous lui permettons de le faire, tout en restant capable de le maîtriser quoi qu'il arrive.

La journée s'est ensuite achevée par la prestation du groupe d'obéissance travaillant sans laisse et animé par Fred. Différents exercices ont été mis en place, tel que la marche au pied, des croisements qui stimulent la sociabilité, des rappels, etc. Garder son chien près de soi sans laisse demande une entente parfaite entre maître et chien ainsi qu'une grande complicité. C'est grâce cela que les chiens passent outre les éléments perturbateurs tels que des spectateurs inconnus, accompagnés ou non par d'autres chiens, la proximité de ces derniers, les enfants faisant du bruit, différentes odeurs inconnues et les membres venus encourager le staff.

Cette journée fut une belle réussite, le président, son staff ainsi que les membres peuvent être fiers de leurs

prestations et de l'organisation. Nous œuvrons pour une société chiens admis et nous avons, une fois de plus, démontré que tout cela est possible avec du travail, de la passion et de l'envie. Les maîtres-chiens qu'ils soient grands ou petits, jeunes ou vieux ont démontré qu'il suffit de mettre en place la bonne communication avec le canidé, et ce, quelle que soit sa race.

Nous remercions la ville de Malmédy d'avoir été demandeur de notre savoir-faire, ainsi que pour sa collaboration. Merci également à tous les membres participants d'avoir fait preuve de professionnalisme. Nous tenons aussi à remercier les spectateurs venus tellement nombreux nous encourager avec leurs applaudissements.



BEACH VOLLEY DE BAELEN : 5^e ÉDITION

Vous avez eu le privilège de participer à nos précédentes éditions de Beach Volley, ou vous n'avez tout simplement pas eu cette chance là ?! Alors ne craignez rien, la Jeunesse de Baelen-Membach vous offre une fois de plus un événement dont vos petits-petits-petits-enfants parleront encore pendant des siècles : Le Beach-volley 5.0 !!



QUAND : le 20 août à partir de 10h00 !
Les équipes sont attendues à 9h00.

OU : au parc communal de Baelen !

Cette année, nous accueillerons 48 équipes, déploierons 5 terrains, un barbecue et vous découvrirez un grand nombre de surprises ! Ensuite, après une longue journée remplie en émotions fortes, une soirée OPEN-AIR sera également au programme ! Vous aurez, cette fois, la chance de nous montrer d'autres de vos talents.

Ambiance assurée par BI'CUE, PITCH et DY-LAI !!!

Tournoi :

Prix : 75€/équipe comprenant 1 balle, des jetons (pour les boissons), des bouteilles d'eau et des oranges.

Équipe de 4 à 7 personnes / Match 4/4.

Restriction : maximum 2 joueurs affiliés au jeu.

Une question ?

Contactez-nous ici : jeunesse_baelen_membach@hotmail.fr
Plus d'infos sur notre blog : <http://jbm-beach-volley.blogspot.be>

PS : Nous recherchons activement des parents ou de simples aidants qui pourraient nous aider le jour J pour le Beach Volley et la soirée. Si vous êtes motivés pour aider les jeunes, n'hésitez pas à nous en faire part !



MONUMENT KUSY

Une cérémonie de commémoration se tiendra au monument Kusy le 30 juillet 2016 à 16H. Comme l'année passée, une délégation de l'US AIR FORCE sera probablement présente.

Cher(e)s Baelenois, Baelenoises

Comme chaque année, la Royale Cavalerie St-Georges organise son rallye équestre qui aura lieu cette année le dimanche 7 Août 2016.

Voici la 3e année que sera organisé le rallye au Parc Communal, au cœur du Village.

Une promenade à travers les chemins de Baelen et des environs ainsi que des jeux d'habileté seront proposés aux cavaliers dans le Parc Communal.

Alors, amis des chevaux ou simples curieux, retenez cette date et venez nous rejoindre afin de passer un moment agréable en buvant un bon petit verre.

Vous aurez également la possibilité de vous y restaurer, pains saucisses, assiettes frites/boulettes, ...

Venez découvrir l'ambiance conviviale qu'est le monde des chevaux.

En espérant vous voir très nombreux à ce rendez-vous, nous vous souhaitons déjà de bonnes vacances.

Le comité



Concours de dessins pour enfants de la kermesse.



Gros succès de participation !!!



Les organisateurs, André Pirnay, Echevin de la culture et une partie des 70 participants devant la fontaine du LAC au parc communal de Baelen

Organisation : Loisirs, Arts et Culture (LAC) Baelen-Membach

Les heureux gagnants

à Baelen (4 juin)

Catégorie maternelles :

1. FRANSSEN Damien
2. SLEPSOW Louise
3. EMONTS Thiago

Catégorie 1-3^{ème} années :

1. HEBETTE Pauline
2. NIHANT Florie
3. PEREMANS Elisa

Catégorie 4-6^{ème} années :

1. FRANSSEN Céline
2. GILLET Léa
3. BOSCH Théo

à Membach (19 juin)

Maternelles :

1. EL GHAZY Nora
2. MATHIEU Lilia
3. CIARNIELLO Lola

1-3^{ème} années :

1. MOERS Sophrane
2. SIMAR Iwan
3. SIMAR Elisa

4-6^{ème} années :

1. MOERS Cléa
2. COUNET Zoé
3. ARREDONDAS Inès



Bravo à tous et à l'année prochaine.

Les membres du LAC

LES JEUNES PENSIONNES DE BAELEN - SAISON 2016

Mardi 26 juillet : DOMAINE VITICOLE et AUTORAIL du BOCQ

Baelen - Villers-le-Bouillet. Arrêt libre pour déguster un bon petit déjeuner. A Emines, visite du « Chenoy », premier domaine viticole de Wallonie. Repas de midi à Namur.

Après-midi : Balade en autorail dans la vallée du Bocq.

Départ : 08h00 Prix du car : 23 € Visite et repas : 38 €

Mardi 23 août : LESSINES

Baelen - Lessines. Accueil café et visite de « Notre-Dame des Roses ». Repas de midi à Lessines.

Après-midi : Visite guidée des mines de porphyre et des petits villages de l'entité. Petit goûter sur place avant le retour à Baelen.

Départ : 07h30 Prix du car : 26 € Visite et repas : 42 €

Mercredi 26 octobre : EXCURSION-SURPRISE

Départ : 09h30 Prix du car : 23 € Visite et repas : 25 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

M. Léon CORMAN : 087 / 76.40.36

Mme. Denise GERKENS-PALM : 0477 / 81.18.65

Mme. Josette LEBAN-CORMAN : 087 / 76.31.74



BROCANTE - VIDE GRENIER SUIVI D'UN BARBECUE

LE JEUDI 18 AOUT 2016 DE 9H A 16H

RESIDENCE SAINT JOSEPH

RUE DU PENSIONNAT N°7, 4837 MEMBACH

• **Brocante :**

Emplacement gratuit mais **réservation obligatoire avant le 31 Juillet**, le placement sera effectué selon l'ordre d'arrivée.

• **Barbecue : réservation obligatoire avant le 31 Juillet**

Deux sortes de viande, pomme de terre, crudités : **9,5 euros**

Pain saucisse : **3 euros**

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ : BADR.ES-SAIDY @CHC.BE TEL : 087/742 273



19^{ème} JOGGING BAELENOIS MEMORIAL Jean-Marie ROMBACH Dimanche 14 AOÛT 2016

«KIDS RUN»

Départ :

1 km à 19h00 pour les enfants nés en 2008 et plus jeunes.

2 km à 19h15 pour les jeunes nés de 2002 à 2007.

Prix :

Tous les participants recevront un sachet plein de surprises et une médaille.

Droit d'inscription :

1,50 €

JOOGING POPULAIRE - 8 km

Départ :

20h00

Droit d'inscription :

5 € pour les pré-inscrits avant le 11 août 2016. Le droit d'inscription sera à payer le jour de l'épreuve.

6 € le jour de l'épreuve, possibilité d'inscription jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Prix :

Une boisson gratuite.

Un prix aux 3 premier(s) de chaque catégorie.

Un prix aux 3 premières dames au classement général.

Un prix aux 3 premiers hommes au classement général.

Un prix aux premier(s) Baelenois(es).

Tirage au sort de plusieurs gros lots parmi tous les participants.

1^{er} prix : un vélo offert par Becker Cycles.

Important :

Un dossard avec chip vous sera remis à l'inscription.

Départ et arrivée : Ecole communale, rue de la régence, 4837 Baelen

Vestiaires et douches : au Foyer Culturel de Baelen

Après la course :

Grand Bal populaire animé par un Disc Jockey jusqu'au bout de la nuit.

Info et inscription par internet : www.joggingbaelenois.be

Benoit Royen, Route de Henri-Chapelle, 88 à 4821 Andrimont

Tel : 0495/57.49.88

Organisateur: ASBL Club Cycliste Baelenois

Avec le soutien de la commune de Baelen



**Avec le soutien du
SPW Infrasports et
de l'Adeps**



Notre projet « Lombricompostage »

Nous avons mis en place un tout nouveau projet « Lombricompostage » aux Alizés et nous voulions vous le présenter car nous l'avons créé de A à Z.



Pourquoi nous avons lancé ce beau projet ?

Pour une meilleure gestion de nos déchets organiques afin de les utiliser au jardin. Le lombricompostage donne de l'engrais liquide et du compost solide. L'engrais liquide nous sert à donner un bon coup de peps aux jeunes plants de légumes en les arrosant et le compost solide nous sert pour semis, parterres de fleurs et potagers.

Comment on s'y est pris ?

Etape 1 : Après achat des boîtes et de leurs couvercles au magasin, nous les avons forés et frottés à l'aide de papier de verre.

Etape 2 : Nous sommes allés chercher de la matière première (crottins et paille) ainsi que de beaux lombrics.

Etape 3 : Nous avons arrosé les bacs puis nous avons laissé les vers travailler. Nous les aidions quand même en mélangeant et en stimulant grâce à du marc de café que nous avons récupéré.



Où en est actuellement le projet ?

Toutes ces étapes ont été tellement valorisantes et enrichissantes pour nous que nous en redemandons. Nous aimerions créer de nouveaux lombricomposts et pourquoi pas en

vendre au prix démocratique d'une vingtaine d'euros.



Afin de savoir si une meilleure gestion de vos déchets organiques vous intéresse, vous trouverez sur notre site internet www.lesalizes.be un petit questionnaire à compléter. Nous vous encourageons à y répondre tout en vous faisant remarquer que cela n'implique aucune obligation d'achat d'un lombricompost.

Nous espérons que vous serez nombreux à contribuer à ce projet qui nous tient vraiment à cœur.

Christian, Geoffrey, Jordan, Ludovic, Olivier et Aline.



DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL

ACCUEILLEZ UN ÉLÈVE ÉTRANGER



OUVREZ VOTRE COEUR AU MONDE !

wepwindrose.be



LES SEPT NAINS
route de Dolhain 22
4837 Baelen
tél : 087/76 45 67

Nouvelles activités à venir :

1



Semaine ateliers créatifs pour enfants de 6 à 12 ans
du 25 au 29 juillet de 9 à 17 h à la Cantellerie : entre autres :
confiture, couture, bois (nichoir, hôtel à insectes, bac à fleurs)
pâte à sel, bracelet, peinture , montages floraux....
Avec en conclusion le vendredi présentation des réalisations aux
parents avec le verre de l'amitié.

Au prix de 80 € pour la semaine (ou 20 € pour une journée)
Réduction si plusieurs enfants d'une même famille.

Inscription pour le 29 juin . Somme à verser au numéro
BE 68 001 520 265 034 de « Les sept Nains ».
L'inscription ne sera prise en considération qu'après paiement



2

Balade gourmande le dimanche 11 septembre :

5 services dans divers endroits à Baelen. Au prix de 32 €
Rendez-vous à 10h30 à La Cantellerie.
Inscription obligatoire pour le 31 août 2016. Somme à verser au
numéro BE 68 001 520 265 034 de « Les sept Nains »
L'inscription ne sera prise en considération qu'après paiement



3.

Divers ateliers créatifs

(arts floraux, scrapbooking, bougies, serviettes, bois....)
de septembre 2016 à juin 2017
le mercredi après-midi et le vendredi soir. Dates à préciser.
Plus de renseignements dans le prochain bulletin communal.



Renseignements 087 /76.45.67 entre 17 et 20 h
où à l'adresse mail: lesseptnainsbaelenmembach@gmail.com

BALADE

**Pour découvrir votre village et
votre région, nous vous invitons à
participer aux différentes balades
organisées les dimanches sui-
vants :**

07.08 THIMISTER

Point de rencontre : devant la maison
communale de Baelen à 13h30
Durée : environ 2 h ou 8 km
Difficulté : aucune
Equipement : chaussures de marche
- bottes

Les destinations des balades peuvent
changer en fonction d'éléments
indépendants de notre volonté.

Schoonbroodt Myriam et Hubert :
0477/56.38.64
Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89
Pirard Jos : 087/56.91.58



LA «SOCIÉTÉ ROYALE DE TIR SAINT-PAUL BAELEN» fêtera en 2017 ses 300 ans.

Le comité et la commission créée dans
ce but souhaiteraient rassembler un
maximum d'archives en vue de leur
exposition éventuelle. Ils font appel à
tous ceux qui possèderaient quelques
souvenirs (textes, documents, photos...).

Les documents pourraient être scan-
nés ou prêtés. Les objets seront gardés
en lieu sûr avant de vous être rendus
après cette même exposition.

Le cas échéant, vous pouvez contacter
un membre du comité.

Merci d'avance.

NOUVEAU MAGASIN

ENFANTS DE LA PAIX, ASBL est une association d'aide au Tiers
Monde qui travaille depuis 34 ans avec et pour les enfants en Inde. Désireuse
de continuer ses efforts de soutien aux plus pauvres, elle a ouvert un **nou-
veau magasin de seconde main à EUPEN.**

Vous y trouverez, tout comme dans nos magasins de Verviers, rue de l'Harmonie,
36 et de Welkenraedt, rue de l'Eglise, 12 des habits en très bon état, de la
petite brocante et des objets divers à un prix on ne peut plus démocratique.

Le magasin se situe Klötzerbahn, 12 à 4700 EUPEN et a ouvert ses portes le samedi 09 avril 2016.

Il est ouvert tous les jours de la semaine de 10h à 17h et le samedi de 10 à 14h. Il est fermé le dimanche et jours fériés.

Tout le personnel étant bénévole, les bénéfices seront reversés en Inde pour la continuité de nos projets, à savoir :

- 2 homes pour enfants pauvres dans lesquels nous recueillons 250 enfants qui sont, tout au long de l'année, logés, nourris, habillés, soignés et scolarisés ;
- Tout en faisant de bonnes affaires, vous avez l'occasion d'aider les plus pauvres de l'Inde.

Vous pouvez aussi y déposer des habits et de la brocante

Adresse du secrétariat : Rue de l'Eglise 27, 4840 WELKENRAEDT • Tél : 087/88.17.45 • E-mail : edp.belgium@belgacom.net • Web : www.enfantsdelapaix.be



